http://pelerinagesdefrance.fr/Messes-de-requiem-pour-le-roi-Louis-XVI



- Pèlerinages à Notre-Dame - Notre-Dame de Paris -



Date de mise en ligne : vendredi 18 janvier 2019

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

Messes de requiem pour le roi Louis XVI et prières pour la France Les dimanche 20 et lundi 21 janvier 2019 226e anniversaire de la mort du Roi Louis XVI

Le dimanche 20 et lundi 21 janvier 2019, pour le 226e anniversaire de la mort du Roi Louis XVI, auront lieu des Messes de requiem pour le roi Louis XVI et prières pour la France, dans différentes régions de France et à Paris, lieu de l'assassinat. Venons-y comme en pèlerinage, prions et souvenons-nous.

La France ne s'est jamais vraiment relevée du coup d'état de la révolution et de l'assassinat de son Roi. Le peuple français y a beaucoup perdu et la France qui était la première puissance d'Europe en 1789 n'a cessé de reculer, hormis durant quelques belles mais brèves périodes. L'état actuel de la France témoigne de cette dégradation.

On ne sépare pas impunément Dieu de la France et des Français comme a voulu le faire la révolution dite française. Car la France est née de Dieu, avec le baptême à Reims de Clovis et de ses Francs et la France n'existe et n'existera que tant qu'elle reste et restera catholique et apostolique, digne de sa vocation de Fille aînée de l'Eglise.

Dimanche 20 janvier 2019 à la Chapelle Expiatoire à Paris

messe de requiem annuelle organisée par l'Institut de la Maison de Bourbon à l'occasion de la commémoration du « 226e anniversaire de la mort du Roi Louis XVI » aura lieu cette année le :

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le carton d'invitation ainsi que le coupon-réponse.

La messe sera suivi d'un déjeuner au restaurant « Chez Mollard ». Si vous désirez y participer, merci de nous retourner avant le 16 janvier votre coupon-réponse accompagné de votre règlement.

Vous en souhaitant bonne réception,

L'Institut de la Maison de Bourbon vous souhaite de belles et saintes fêtes de fin d'année.

Le secrétariat 01 45 50 20 70 www.royaute.info

Le Lundi 21 janvier 2019, plus que jamais,

Paris, 10 heures, Place de la Concorde.

devant la statue de ROUEN et l'Hôtel CRILLON.

Le jour, à l'heure et sur le lieu du sacrifice, nous invitons les royalistes à rendre hommage au Roi martyr mort pour Dieu, la France et son peuple.

Par une même prière nous demanderons à Louis XVI d'intercéder auprès de Notre-Seigneur afin que la France se souvienne des promesses de son baptême et mérite ainsi le roi que nous espérons.

Méditation et prière par M. l'abbé Guillaume TOUCHE de l'Institut du Bon Pasteur

org. France Royaliste pc.jeanthon@orange.fr

Venez très nombreux, prier et chanter avec nous pour la résurrection de la France.

Messe du 21 janvier 2019 à Saint-Denys

Messe à la mémoire du Roi Louis XVI à la Basilique St-Denis, organisée par le Mémorial de France à Saint-Denys. à 12h Messe en rite Saint Pie V. Métro : Basilique St Denis

Messe du 21 janvier 2019 à Chartres

Messe du 21 janvier 2019 à Chartres, en l'église Saint-Aignan à 19h30 ; forme extraordinaire du rite romain.

QUI LE SAIT?

Louis XVI décida de soulager son peuple, en le dispensant du droit de joyeux avènement, impôt perçu à chaque changement de règne.

Louis XVI créa le corps des pompiers.

Louis XVI autorisa l'installation de pompes à feu, pour approvisionner Paris en eau de manière régulière.

Louis XVI créa un Mont de pitié à Paris pour décourager l'usure et venir en aide aux petites gens.

Louis XVI abandonna aux équipages de ses vaisseaux le tiers de la valeur des prises, qui lui était réservé en temps de guerre.

Louis XVI décida d'aider l'abbé de l'Epée dans son oeuvre pour l'éducation des « Sourds-muets sans fortune » auxquels il enseignait un langage par signes de son invention. Le roi lui versa alors une pension de 6000 livres sur sa propre cassette, contre l'avis de l'archevêché qui soupçonnait cet homme de jansénisme.

Louis XVI dota l'école de Valentin Hauÿ pour les aveugles.

Louis XVI donna l'ordre à ses commandants de vaisseaux de ne point inquiéter les pêcheurs anglais et obtint ainsi du gouvernement anglais la réciprocité pour les pêcheurs français ;

Louis XVI donna aux femmes mariées et aux mineurs de touchers eux-mêmes leurs pensions sans demander l'autorisation de leur mari ou tuteur.

Louis XVI ordonna aux hôpitaux militaires de traiter les blessures ennemis « comme les propres sujets du Roi », 90 ans avant la première Convention de Genève.

Louis XVI fit abolir le servage et la mainmorte dans le domaine royal, et le droit de suite qui permettait aux seigneurs de faire poursuivre les serfs ou mainmortables qui quittaient leur domaine.

Louis XVI ordonna l'abolition de la question préparatoire et préalable (torture).

Louis XVI accorda le premier le droit de vote aux femmes dans le cadre de l'élection des députés de l'assemblée des Etats Généraux.

Louis XVI fit construire à ses frais des infirmeries « claires et aérées » dans les prisons.

Louis XVI s'inquiéta du sort qui était réservé aux prisonniers détenus en préventive de par leur inculpation, avant

leur procès. Par ailleurs, il décida de leur accorder une indemnité ainsi qu'un droit d'annonce dans le cas où leur innocence serait reconnue lors de leur procès (sujet d'une étonnante actualité).

Louis XVI supprima de très nombreuses charges de la maison du Roi (plus d'un tiers).

Louis XVI permit aux femmes d'accéder à toutes les maîtrises.

Louis XVI finança tous les aménagements de l'Hôtel-Dieu pour que chaque malade ait son propre lit individuel.

Louis XVI emplya le premier l'expression de « justice sociale ».

Louis XVI fonda un hôpital pour les enfants atteints de maladies contagieuses, aujourd'hui nommé Hôpital des Enfants Malades.

Louis XVI créa le Musée des Sciences et Techniques, futur centre national des Arts et Métiers.

Louis XVI fonda l'école des Mines.

Louis XVI finança sur ses propres fonds les expériences d'aérostation des frères Montgolfier.

Louis XVI également les expériences de Jouffroy d'Abbans pour l'adaptation de la machine à vapeur à la navigation.

Louis XVI exempta les juifs du péage corporel et autres droits humiliants, fit construire les synagogues de Nancy et de Lunéville et permit aux juifs l'accès à toutes les maîtrises dans tout le ressort du Parlement de Nancy.

Louis XVI accorda sept millions aux victimes du froid excessif en 1784.

Louis XVI accorda des pensions de retraite à tous ceux qui exerçaient une profession maritime.

Louis XVI demanda l'établissement annuel de la balance du commerce.

Louis XVI créa le droit de propriété des auteurs et compositeurs de musique.

Louis XVI accorda l'état civil aux protestants.

Louis XVI créa l'Ecole de musique et de danse de l'Opéra de Paris et le musée du Louvre.

Consécration de la France au Sacré-Coeur

Dans sa prison Louis XVI avait consacré la France au sacré-coeur. « Cette consécration, dit Monseigneur Bougaud, a quelque chose de solennel et de tragique,

comme les derniers cris d'un naufrage qui cherche encore a sauver ceux qu'il aime et qui ne le peut plus » En voici le texte :

- « Vous voyez, 0 mon Dieu, toutes les plaies qui déchirent mon coeur et la profondeur de l'abîme dans lequel je suis tombé. Des maux sans nombre m'environnent de toutes parts. A mes malheurs personnels et à ceux de ma famille, qui sont affreux, se joignent, pour accabler mon âme, ceux qui couvrent la face du royaume. Les cris de tous les infortunes, les gémissements de la religion opprimée retentissent à mes oreilles, et une voix interieure m'avertit encore que peut-etre, votre justice me reproche toutes ces calamites, parce que dans les jours de ma puissance, je n'ai pas réprimé la licence du peuple et l'irreligion qui en sont les principales sources ; parce que j'ai fourni moi-même des armes à l'hérésie qui triomphe, en la favorisant par des lois qui ont doublé ses forces et lui ont donné l'audace de tout oser.
- « O Jésus-christ, divin rédempteur de toutes nos iniquités, c'est dans votre Coeur adorable que je veux déposer les effusions de mon âme affligée. J'appelle a mon secours le tendre coeur de Marie, mon auguste protectrice et ma mère et l'assistance de saint Louis, mon patron et le plus illustre de mes aieux.
- « Ouvrez-vous Coeur adorable et par les mains si pures de mes puissants intercesseurs, recevez avec bonté des voeux satisfactoires que la confiance m'inspire et que je vous offre comme l'expression naïve de mes sentiments.
- « Si, par un effet de la bonté infinie de Dieu, je recouvre ma liberté, ma couronne et ma puissance royale, je promets solennellement :
- « 1° De révoquer le plutôt possible toutes les lois qui me seront indiquées soit par le Pape soit par un Concile, soit par quatre évêques choisis parmi les plus éclairés et les plus vertueux de mon royaumeâ€l notamment la Constitution Civile du Clergé.

- « 2° D'établir, en suivant les formes canoniques, une fête solennelle en L'honneur du Sacré-Coeur de Jésus laquelle sera célébrée à perpétuité dans toute la France…
- « 3° D'aller moi-mêmeâ€l, après ma délivrance, dans l'Eglise Notre-Dame de Parisâ€l prononcer un acte solennel de consécration de ma personne, de ma famille et de mon royaume au Sacré-Coeur de Jésusâ€l
- « 4° D'ériger et de décorer a mes frais, dans l'église que je choisirai, une chapelle ou un autel qui sera dédié au Sacré-Coeur de Jésus.
- « 5° Enfin, de renouveler tous les ans, au lieu ou je me trouverai, le jour qu'on célébrera la fête du Sacré-Cceur, l'acte de consécration exprime dans l'article troi-sième et d'assister à la procession générale qui suivra la messe de ce jour .
- « Je ne puis, aujourd'hui, prononcer qu'en secret cet engagement, mais je le signerais de mon sang s'il le fallait ; et le plus beau jour de ma vie sera celui ou je pourrai le publier à haute voix dans le temple.
- « O Cceur Adorable de mon Sauveur, que j'oublie ma main droite et que je m'oublie moi-même si jamais j'oublie vos bienfaits et mes promesses si je cesse de vous aimer et de mettre en vous ma confiance et ma consolation ».

Au moment de son exécution, par les paroles qu'il proféra, en face du peuple qui applaudissait a sa mort, Louis XVI montra qu'il se rendait compte du sort qui lui était réservé par une minorité impitoyable : « Français, je suis innocent ; je pardonne aux auteurs de ma mort, je prie Dieu que le sang qui va être répandu ne retombe jamais sur la France ». L'abbé Edgeworth, aumônier de la prison du Temple, et assistant du roi qui allait expier par sa mort les fautes de plusieurs de ses ancêtres, s'écria au moment suprême : « Fils de saint Louis, montez au ciel ». Le témoignage du prêtre au royal mourant semble bien indiquer que la dynastie capétienne, qui pendant mille ans avait fait la France, se purifiait de toute responsabilité dans la mort de Louis XVI dont le sang la regénérait.

Paul Viollet, Ruvres chrétiennes des familles royales de France, Paris, Poussielgue, 1870.

1792 : Le 21 juillet, le texte du voeu attribué à Louis XVI est remis au Père Hébert, supérieur général des Eudistes et confesseur du roi. Ce texte aurait été composé dans les premiers mois de l'année 1792. Le Père Hébert fait transcrire le voeu et la consécration par le vicaire de l'église Saint-Louis, auquel il remet les documents originaux avant d'être tué lui-même aux Carmes le 2 septembre 1792. Le vicaire les remettra à son tour à la duchesse d'Angoulême sous la Restauration.

Historique Chronologique du Sacré Coeur

1789 : Début de la Révolution française.

Au mois de mars, Mme de Saisseval - à l'instigation de Mme Elisabeth, soeur de Louis XVI - commence une neuvaine au Sacré-Coeur.

Au mois de juillet, Mme Elisabeth donne à son amie Mme de Raigecourt une prière au Sacré Coeur de Jésus qu'elle a elle-même composée :

« Coeur adorable de Jésus... en reconnaissance de [votre] charité infinie, je vous donne mon coeur et avec lui tout ce que je possède au monde, tout ce que je suis, tout ce que je ferai, tout ce que je souffrirai. Mais enfin, mon Dieu, que ce coeur, je vous en supplie, ne soit plus indigne de vous ; rendez-le semblable à vous-même, entourez-le de vos épines pour en fermer l'entrée à toutes les affections déréglées ; établissez-y votre croix ; qu'il en sente le prix, qu'il en prenne le goût ; embrasez-le de vos divines flammes. »

Lettre de Mme Elisabeth à Mme de Raigecourt, in De Beauchesne, Vie de Mme Elisabeth, autographe à la Bibliothèque Nationale.

1789-1791 : Assemblée Constituante.

1790 : Le 23 mai, René Bérault (1728-1794) et Anne de la Girouardière (1740-1827) fondent à Baugé (près d'Angers) l'Institut des Filles du Sacré-Coeur de Marie dont les Constitutions seront approuvées par Pie VII le 17 août 1821. En 1799, la fondatrice y adjoindra pour un temps une petite Congrégation de Frères du Sacré-Coeur, mais devra bientôt renoncer à cette deuxième fondation. Le dernier frère décèdera en 1846.

1791 : Le 2 février, Pierre-Joseph Picot de Clorivière S.J. (1735-1820), avec l'appui d'Adélaïde de Cicé (1749-1818), fonde à Saint-Malo la Société des Filles du Coeur-de-Marie (pour les femmes) et à Paris la Société du Coeur-de-Jésus (pour les hommes), qui prennent forme simultanément dans un acte d'association signé en ces deux villes. La Société du Coeur de Jésus, disparue au milieu du XIX° siècle, a été reconstituée en 1918 par le P. Daniel Fontaine, curé de Saint-Antoine à Paris (1862-1920), sous le nom d'Institut des prêtres du Coeur de Jésus. Reconnu comme Institut séculier en 1952, il s'est ouvert aux laïcs en 1969 en prenant le nom de Groupe Evangile et Mission (GEM). En 1996, le GEM a rejoint la famille Cor Unum nouvellement fondée, qui fait preuve aujourd'hui d'une grande vitalité.

« Le Coeur est symbole naturel de l'Amour ; le Coeur de Jésus, symbole vivant et vivifiant de la charité divine, est tout amour pour Dieu et pour les hommes. Le Coeur du Fils qui, avec le Père, est principe unique de l'Esprit Saint, Amour consubstantiel du Père et du Fils, ce Coeur est aussi l'ouvrage de ce divin Esprit (Lc 1,35). Il le possède en plénitude et le communique à tous ceux qui l'approchent. »

Pierre-Joseph Picot de Clorivière, 1° Lettre circulaire p.19.

« Qui peut penser au Coeur de Jésus sans reconnaître tout ce qu'il lui doit, et sans se sentir intérieurement pressé de l'aimer ? Sans gémir de l'avoir si peu aimé, de l'avoir si peu servi, si fort outragé, et sans désirer en même temps de réparer autant qu'il est en lui et ses propres négligences et celles d'autrui... Seriez-vous insensibles aux outrages que notre Seigneur reçoit de toutes sortes de personnes ? N'auriez-vous pas horreur de ces irrévérences grossières, que l'on renouvelle chaque jour dans nos temples, presque sans y faire attention ? Vous-même, vous verrait-on assister avec si peu de respect au sacrifice redoutable de nos autels ? Vous éloignerez-vous tant de temps de la table du Sauveur du monde, qui vous sollicite de venir à lui, et qui a fait tant de prodiges pour venir vous-même à lui ? Une vraie dévotion au Sacré-Coeur de Jésus vous aurait préservé de tous ces vices. »

P. de Clorivière, extrait d'un Sermon inédit, in Christus n°190 HS, Le Coeur de Jésus, mai 2001.

Petite chronologie des événements

1791-1792 : Assemblée législative.

La diffusion des scapulaires du Coeur de Jésus atteint son apogée. Les images se répandent par millions. Le P. Lenfant - confesseur de Louis XVI - qui sera l'une des victimes des massacres de septembre, écrit le 1° juin dans une lettre adressée à sa famille résidant à Nancy :

« Je dois vous dire encore que la confiance aux petites images que je vous ai envoyées est à tel point qu'un seul couvent de cette ville en a distribué 125.000, et tous en distribuent. Il y a eu des traits de protection marquée, et les têtes les plus illustres, les têtes même couronnées, sont munies de ce pieux bouclier. La dévotion qui a pour objet Celui que ces images représentent est regardée comme devant être le salut de l'empire. Ce n'est pas sans doute une vérité de foi, mais la piété se nourrit de cette idée d'une manière frappante. »

Le P. Lenfant, in article du P. Fouqueray, Etudes Religieuses, 25 oct. 1905, et R.P. Franciosi, Le Sacré-Coeur de Jésus et la Tradition, Tournai - Paris, Casterman, 1908 (2° édition).

1792-1794 : Persécutions religieuses. Les chrétiens qui portent des images du Sacré-Coeur sont taxés de « fanatisme », accusés de distribuer « des images du Sacré-Coeur et autres signes contre-révolutionnaires », des « images superstitieuses », et conduits à l'échafaud.

1792 : Le 16 août, les religieuses Bénédictines de Montmartre reçoivent l'ordre de quitter leur abbaye dans les trois

jours. Madame Marie-Louise de Laval, duchesse de Montmorency (1723-1794), qui en est la quarante-troisième abbesse, alors âgée de 71 ans, se retire à Saint-Denis avec neuf de ses religieuses. Le 9 mai 1794, elle sera arrêtée et écrouée à la prison de Saint-Lazare, puis à la Conciergerie, avant de mourir sur l'échafaud le 24 juillet (6 thermidor). L'abbaye et la chapelle du Martyre sont détruites, et l'église abbatiale de Saint-Pierre sera profanée et pillée au cours de l'émeute du 7 novembre 1793.

Massacres de septembre. Les évêques d'Arles, de Beauvais et de Saintes sont martyrisés aux Carmes. Ils seront béatifiés en 1926.

1792-1795 : Convention Nationale. Première République.

Le 21 septembre 1792, la royauté est abolie. Le 25 septembre, la République est déclarée une et indivisible.

1793 : Le 21 janvier, exécution de Louis XVI qui meurt sur l'échafaud.

Le 10 mars, début du soulèvement de la Vendée contre la Convention (cf. Annexe 3).

Le 12 juin, Jacques Cathelineau (1759-1793) est nommé commandant en chef de l'armée vendéenne catholique et royale, qui affiche sur ses étendards l'emblème du Sacré-Coeur, qui « est comme la livrée et la marque distinctive de la catholicité, ainsi que l'était ci-devant, de leur adhésion au nouveau régime, le ruban tricolore et la médaille de la Fédération, pour nos intrus et autres constitutionnels », tel que l'expliquera un curé vendéen.

« Sacré-Coeur sur la poitrine, chapelet autour du cou, le Vendéen qui avance au chant du Vexilla Regis se considère comme un véritable soldat-prêtre. Dans les marches et dans les camps, ils se livrent à toutes les pratiques de la dévotion. J'ai rencontré un groupe nombreux, genoux à terre et disant le chapelet dévotement ; je les ai vus ensuite en chantant des cantiques. »

Lettre d'un officier des colonnes infernales de Turreau (1756-1816) - janvier/juillet 1794, adressée au Comité de Salut public le 17 mai 1794.

1794 : Le 22 avril, le Père Pierre-Marie-Joseph Coudrin (1768-1837) rejoint l'Association du Sacré-Coeur qui vient de se former à Poitiers, et dont les membres, honorant le Sacré-Coeur de Jésus, prient pour le retour de la paix et de la religion en France. Henriette Aymer de La Chevalerie (1767-1834) le rejoindra au mois de novembre, et c'est ensemble qu'ils fonderont en 1797 une Congrégation dédiée au divin Coeur.

Madame Élisabeth, princesse et martyr

La cause de béatification d'Élisabeth de France, soeur de Louis XVI, personnage remarquable, mais peu connu, vient d'être relancée.

Sur son portrait peint par Élisabeth Vigée Le Brun, on reconnaît sans peine les traits des Bourbons. Élisabeth de France, dite Madame Élisabeth, dernière soeur de Louis XVI, naît à Versailles le 3 mai 1764 et grandit à la cour. Si elle est aujourd'hui l'objet d'une procédure en béatification, c'est, explique l'abbé Xavier Snoëk, curé de Ste-Élisabeth de Hongrie (3e) et postulateur de la cause, « qu'elle a très vite compris qu'elle ne se marierait pas et qu'elle n'était pas non plus appelée à la vie religieuse, et qu'elle a choisi, dès 1782, de se donner radicalement aux pauvres ».

D'abord à la cour, discrètement, puis publiquement quand, après avoir reçu du roi le domaine de Montreuil, près de Versailles, elle y secourt pauvres et malades mettant en place un dispensaire informel. Une dévotion confirmée par Dominique Sabourdin Perrin, historienne : « Dévouée aux pauvres, elle le sera également à sa famille, quand, en 1792, elle est emprisonnée au Temple. Elle soigne, console et défend sa belle-soeur Marie-Antoinette, et ses nièces et neveux. Elle ira même jusqu'à prendre soin de Madame Tison, sa geôlière, qui l'avait pourtant dénoncée à plusieurs reprises. » Car Élisabeth de France a refusé de fuir afin de veiller sur sa famille. Elle sera guillotinée avec vingt-quatre autres prisonniers le 10 mai 1794, les soutenant de sa confiance en Dieu miséricordieux. « Elle n'a alors que 30 ans, mais une foi indéfectible en la vie éternelle, souligne l'abbé Xavier Snoëk. Elle s'inscrit parfaitement dans ces mouvements de spiritualité qui naissent en plein coeur de la Révolution. Elle-même a fondé, en 1790, une confrérie dédiée au Coeur immaculé de Marie, dont quelques-unes de ses dames de compagnie font partie. » C'est leurs témoignages écrits, transmis à travers les générations, qui serviront à appuyer sa cause, portée par l'archevêque de Paris, lieu de son exécution. Mais en quoi cette femme du XVIIIe siècle, issue de la famille royale,

peut-elle être un exemple aujourd'hui? « Madame Élisabeth a choisi d'assumer son célibat en le vivant comme un don de soi fait aux autres. Or ce qui guette parfois les célibataires non consacrés, c'est le repli sur soi. C'est en cela qu'elle est un beau modèle aujourd'hui. »

Priscilia de Selve

Source: Paris catholique

Édit publiant l'ouverture de la Cause de Canonisation de la Servante de Dieu Madame Élisabeth L'archevêque de Paris, à la suite de l'avis de la Conférence des évêques de France et du nihil obstat de la Congrégation pour la cause des saints, a décidé d'ouvrir par décret en date du 15 novembre 2017, la cause en canonisation d'Elisabeth de France, soeur de Louis XVI.

Édit publiant l'ouverture de la Cause de Canonisation de la Servante de Dieu Madame Élisabeth

15 novembre 2017

« Le 10 mai 1794, mourait à Paris la Servante de Dieu Élisabeth de France, soeur de Louis XVI, dite Madame Élisabeth. Sa renommée de sainteté progressant toujours malgré les années, la demande formelle étant présentée de commencer sa cause de canonisation et d'en donner connaissance à la communauté ecclésiale, nous avons décidé, ayant reçu l'avis de la Conférence des évêques de France et le Nihil obstat de la Congrégation pour les causes des saints, d'ouvrir cette cause par décret du 15 novembre 2017.

Nous invitons tous les fidèles à nous communiquer directement toutes les informations susceptibles de donner prétexte, de quelques manières, à douter de la renommée de sainteté de la Servante de Dieu.

Selon le droit de l'Église, nous ordonnons aussi par le présent ÉDIT, à tous ceux qui en posséderaient, de remettre au Président de la commission d'enquête, dans les délais les plus brefs, tout écrit, édité ou non, qui aurait pour auteur la Servante de Dieu, et n'aurait déjà été consigné à la Postulation de la Cause, et tout document intéressant cette cause. Ceux qui voudraient conserver les originaux pourront en présenter la copie dûment authentifiée.

Ces documents doivent être adressés au Président de la commission d'enquête pour cette cause, 17 rue des Ursins à Paris 4e.

Enfin, nous ordonnons que le présent ÉDIT demeure pendant deux mois sur le site internet du diocèse de Paris. De plus il sera publié dans Paris Notre-Dame. »

Donné à Paris, le 15 novembre 2017

André Cardinal VINGT-TROIS Archevêque de Paris Par mandement,

Jean-Marie Dubois, chancelier

Biographie détaillée

« Élisabeth, Philippine, Marie, Hélène, naît le 3 mai 1764 à Versailles, jour de l'invention de la Sainte Croix. Huitième

et dernière enfant du Dauphin, Louis-Ferdinand et de sa seconde épouse, Marie-Josèphe de Saxe, elle est baptisée le jour-même par Mgr de la Roche-Aymon, Grand-Aumônier de France. Âgée de vingt mois, lorsque meurt son père, le 20 décembre 1765, elle n'a pas encore que trois ans au décès de sa mère, le 13 mars 1767. En souvenir de ses parents, le testament maternel lui lègue une relique de la vraie croix dans un reliquaire de cristal et une Vierge d'ivoire provenant de l'oratoire de son père.

Éduquée, en compagnie de sa soeur Clotilde, par la gouvernante, Madame de Marsan et surtout par la sous-gouvernante, Madame de Mackau, la petite « Babet » est très aimée de son grand-père, Louis XV, et de son frère, Charles Philippe, comte d'Artois, avec lequel, elle entretient des liens particuliers. Il est vrai que la petite princesse séduit beaucoup de monde, famille et étrangers. Le comte de Provence écrit que « Babet est un perpétuel printemps », alors qu'Horace Walpole la trouve « aussi ronde et gracieuse qu'un pudding ». Les deux jeunes princesses reçoivent une excellente éducation spirituelle et intellectuelle, ayant pour professeur de botanique le docteur Lemonnier, pour professeur de physique expérimentale et d'histoire naturelle, l'abbé Jean Antoine Nollet, et pour professeur de mathématiques, G. Leblond, Élisabeth marquant un don particulier pour cette dernière science. L'étude de la harpe, du dessin, de la broderie complète leur formation. Un des plaisirs autorisé consiste à se rendre à Saint-Cyr pour y rencontrer les pensionnaires.

Le mercredi 16 mai 1770, la famille accueille la jeune archiduchesse Marie-Antoinette d'Autriche, qui épouse Louis Auguste. Très vite, la future reine de France, adolescente, et la petite fille qu'est encore Élisabeth éprouvent de l'affection et animent de leurs jeux, le château de Versailles. La future reine écrit à sa mère à propos d'Elisabeth, « C'est une charmante enfant qui a de l'esprit, du caractère et beaucoup de grâce ».

Préparée par l'abbé de Montaigne, Élisabeth est confirmée le 11 août 1775, et communie le 13 août 1775, par les mains de l'évêque de Senlis, premier aumônier du roi. La princesse, dont le caractère malicieux, colérique, difficile, s'adoucit peu à peu, se stabilise et trouve un appui dans la foi et la pratique de la méditation, ce qui l'aide à surmonter un premier grand chagrin. Le 29 août 1775, Clotilde, sa soeur aînée, si bonne et raisonnable, qui la guide, lui donne l'exemple, lui a appris à lire, part pour Turin où elle doit épouser le Prince de Piémont. Marie-Antoinette écrit à sa mère, « Cette pauvre petite a été au désespoir. Elle s'est trouvée mal... » À l'occasion des fêtes données pour ce mariage, Élisabeth porte son premier grand habit et participe à son premier bal officiel.

Comme il est de règle pour une princesse, des projets de mariage sont envisagés pour Élisabeth. Versailles a songé tout d'abord à l'infant de Portugal, prince du Brésil, puis lors de la venue de Joseph II, le frère de Marie-Antoinette, en 1777, on a pensé qu'une union serait possible entre l'empereur d'Autriche et une princesse de France. Rien ne se fit pour différentes raisons, dont les principales, en ce qui concerne personnellement Madame Élisabeth, sont une réelle attirance vers la spiritualité et un désir profond de rester vivre en France. À la fin de sa courte vie, elle laissera échapper un regret, « Pour moi, il n'y a rien de comparable à Versailles! »

Beaucoup pensent qu'elle entrera en religion, comme sa tante Louise, tant sa piété est apparente. Louis XVI, assez réticent à cette idée, estime qu'il lui laissera un choix de vie, lors de sa majorité (25 ans). Mais Élisabeth ne semble pas avoir eu, à cette époque, le désir de la vie religieuse, alors que, par sa tante Louise et les dames de Saint-Cyr, elle la connaît bien. À quinze ans, elle signe une lettre, « Élisabeth de France, dite la Folle », et à 18 ans, elle se moque de ses rondeurs : « J'espère… que vous reviendrez aussi grasse que moi… », écrit-elle à la marquise de Rohan, en 1782. Vivre enfermée dans un lieu clos n'est pas dans sa nature. Elle a besoin de vivre au grand air, de marcher beaucoup, ce qu'elle fait en de longues promenades, dans le domaine de Versailles, et surtout en pratiquant l'équitation. Excellente cavalière, elle éprouve une réelle passion pour les chevaux, ne tenant aucun compte des dangers, au point que son frère, le roi, a fait élaguer tous les bois du domaine de Versailles.

Divers évènements, la politique, les tempéraments des jeunes princes et princesses devenues adultes et l'accession au trône de Louis XVI et de Marie-Antoinette conduisent la famille royale à se diviser plus ou moins ouvertement. Seule, Madame Élisabeth côtoie tout le monde, est acceptée à Trianon, domaine de la reine, s'amuse avec Artois (futur Charles X), discute avec Provence (futur Louis XVIII) et reste présente auprès du roi, sans oublier d'aller voir

ses tantes éloignées à Bellevue, ainsi que Louise (dernière fille de Louis XV), carmélite à Saint-Denis. Elle trouve sa place à la Cour, participe aux activités, festivités, suit la mode, tant à Versailles, qu'à Choisy, Compiègne, Marly ou Saint-Cloud. Les activités sportives ne l'empêchent pas de continuer à étudier et à devenir une excellente mathématicienne, auteure d'une table préparatoire à l'étude des logarithmes, utilisée par l'École Militaire, ce dont elle s'étonne. Elle pratique le tout avec modération, effacement, se consacrant aux oeuvres de charité, se réfugiant quotidiennement dans la prière, particulièrement à la Vierge Marie et au Coeur Sacré de Jésus.

Le roi lui constitue une Maison et Madame Élisabeth garde fidèlement ses amies d'enfance et dames d'honneur, n'aimant guère les changements. L'amitié qu'elle éprouve pour Angélique de Mackau, devenue Marquise de Bombelles et Marie de Causans, devenue Madame de Raigecourt, dure jusqu'à son dernier jour. Son attachement pour Madame de Guéménée, mise au ban de la société à la suite de la faillite de son mari, est public ; par l'intermédiaire de Marie-Antoinette, elle obtient du roi la dot de Mademoiselle de Causans, soit 50 000 livres, se privant, en échange, de cinq années d'étrennes. En 1781, le roi lui offre également le domaine de Montreuil, dont elle regrettera la vente et les souvenirs qu'elle en avait gardés, lors de ses séjours chez les Guémenée. Dans ce cas, c'est encore la reine qui lui remet les clés du domaine, car Louis XVI charge sa femme de remettre les cadeaux à sa soeur : « J'ai donné à la reine pour le jeu d'Élisabeth... » écrit-il dans son journal. Élisabeth n'a jamais dormi à Montreuil, n'ayant pas atteint ses 25 ans avant le déclenchement de la Révolution.

C'est à Montreuil, rattaché à Versailles en 1787, que dans la journée, elle met en pratique les principes chrétiens qui guident sa vie. Elle visite pauvres et malades, écoute les gens du peuple, commence à comprendre le mécontentement qui existe et pressent de grands bouleversements. La renommée de la « Bonne Madame Élisabeth » se répand, ainsi dans la romance du Pauvre Jacques, son vacher. En 1781, l'Almanach des Muses publie :

Pour le portrait de Madame Élisabeth de France, Soeur du Roi Digne soeur d'un Monarque auguste et bienfaiteur À faire des heureux, elle passe sa vie :
Sa bonté, ses vertus, son air noble et touchant Donneraient même aux Dieux un peu de jalousie Si le nom de Bourbon pouvait craindre l'envie

Par M. L. C. D. F.

Le malaise, qui s'étend dans la société, gagne la famille royale, où des tensions se manifestent, mais qui, endeuillée par la mort de Sophie-Béatrice le 22 juin 1787, dernière enfant du couple royal et du premier Dauphin, Louis-Joseph, se rapproche momentanément. Le 3 juin 1789, Madame Élisabeth atteint sa majorité, alors que le 4 juin et le 5 juin a lieu l'ouverture des États-Généraux. Dès le 17 juin 1789, elle regrette le manque de fermeté de son frère devant les atteintes à l'autorité royale et réalise, le 14 juillet, avec la prise de la Bastille, les dangers qui menacent sa famille. Elle ne veut pas partir et prend la ferme décision de rester près de son frère et des siens. Lors des journées des 5 et 6 octobre 1789, elle partage les dangers, quitte Versailles et s'installe aux Tuileries, où elle soutient le moral de Louis XVI et de la reine, trouvant une aide dans sa foi.

Le 10 février 1790, jour anniversaire du voeu de Louis XIII, renouvelé par Louis XVI à Notre-Dame de Paris au cours d'une messe, elle conçoit l'idée de fonder une association de prières et de sacrifices pour obtenir la protection de la France. Idée qu'elle réalise avec quelques amies, dans le prolongement des cultes rendus au Sacré-Coeur et au Coeur Immaculé de Marie, et fait exécuter deux coeurs en or pur portant gravé « L'Église de France, la Famille royale », et déposer à Notre-Dame de Chartres dans le reliquaire du voile de la Très Sainte Vierge.

Aussi, vit-elle très mal l'adoption par l'Assemblée Constituante de la Constitution Civile du Clergé, le 12 juillet 1790, la confiscation des biens du clergé, la dissolution des ordres religieux, et la position de son frère qui s'y soumet

jusqu'à la réaction du pape Pie VI, qui dénonce la constitution civile et demande aux prêtres jureurs de se rétracter. L'interdiction populaire violente de quitter les Tuileries pour faire ses Pâques à Saint-Cloud, des mains d'un prêtre réfractaire, conduit Louis XVI à quitter Paris, secrètement. C'est le départ pour Varennes, les 20 et 21 juin 1791, auquel participe Madame Élisabeth, l'arrestation, le retour au milieu d'une foule hostile, mais où la princesse tient une place intéressante en conversant avec Pétion et Barnave.

La constitution du 3 septembre 1791 établit une monarchie constitutionnelle avec droit de veto, que le roi ne peut utiliser sans provoquer de soulèvement populaire comme celui du 20 juin 1792. Au cours de cette première invasion des Tuileries, Madame Élisabeth offre sa vie, se faisant passer pour Marie-Antoinette, contre laquelle se manifeste la violence populaire. Deux mois après, le 10 août 1792 a lieu le sac des Tuileries. Si la vie de la famille royale est sauvée en trouvant refuge dans le bâtiment de l'Assemblée Législative, elle devient dès ce moment prisonnière de la Commune de Paris.

Ainsi, Madame Élisabeth, qui aurait pu quitter la France, plusieurs fois, à la demande du roi, en particulier lors du départ de ses tantes en 1791, a toujours décidé de rester auprès de son frère et c'est volontairement qu'elle devient prisonnière, elle aussi, de la Commune de Paris et qu'elle entre dans la Tour du Temple le 13 août 1792.

Son anéantissement dans la prière est manifeste, comme l'atteste Cléry dans son journal. Il pouvait agir dans la pièce où se trouvait la princesse en train de prier, sans la déranger. Elle récite quotidiennement une prière, « Que m'arrivera-t-il aujourd'hui... rien que vous n'ayez prévu de toute éternité. Je m'y soumets... » Cet abandon à Dieu lui donne une grande force vis à vis des municipaux, les élus de la Commune qui assurent la garde, et qui la craignent. Ils ont appris à connaître ses colères, ses réparties, son opposition intelligente lors des humiliations organisées, son respect de la monarchie et ses pratiques religieuses. Ils ont même fini par s'apercevoir qu'elle communiquait avec certains d'entre eux par un langage de gestes codé qu'elle avait inventé. Ils comprennent que c'est elle le soutien de la famille, depuis la mort du roi, en s'occupant de sa belle-soeur affaiblie, de sa nièce qu'elle prépare à rester seule, à garder une pratique religieuse à tenir sa position de fille de France, bien malheureuse de devoir être confrontée aux propos de son neveu, qu'elle réfute avec mépris et silence. Toute cette énergie se déploie au détriment de sa santé. Madame de Bombelles écrit, le 22 avril 1793, « sa maigreur est, dit-on, effrayante, mais la religion la soutient ; elle est l'ange consolateur de la Reine et des enfants. »

Elle fournit à son frère l'abbé Egworth, son confesseur, pour l'assister dans ses derniers moments. C'est lui qui célèbre pour le Roi, une dernière (et première messe) dans la Tour du Temple. C'est lui qui recueille sa dernière confession et l'accompagne jusqu'à l'échafaud. Ainsi c'est par elle, que Louis XVI peut avoir dans ces dernières heures les secours d'un prêtre non jureur.

Le 2 août 1793, la reine part pour la Conciergerie. Madame Élisabeth n'apprend son exécution qu'au moment où elle-même séjourne dans cet antre de la mort, les 9 et le 10 mai 1794. Son procès est « préfabriqué » comme celui de bien d'autres sous la Terreur. Elle ne peut même pas s'entretenir avec son avocat, Chauveau-Lagarde. Condamnée à mort, elle fait partie d'un groupe de vingt-quatre personnes qu'elle va aider à se préparer à mourir, parmi lesquels l'ancien ministre Loménie de Brienne, Madame de Lamoignon, Madame de Montmorin et son fils, mais aussi va sauver la vie d'un innocent, faisant comprendre à la comtesse de Sérilly de déclarer sa grossesse. Cette dernière survécut à la Terreur et put élever le fils auquel elle donna le jour quelques mois plus tard.

Sur le passage de la charrette, « le peuple l'admire et ne l'insulte point », relate le municipal Moelle. Tous les condamnés se regroupent autour d'elle qui, à l'arrêt de la charrette, s'est levée la première, disant à ses compagnons, « nous allons tous nous retrouver au ciel ». Chacun à leur tour, les femmes l'embrassent, les hommes ploient le genou, tandis que la princesse récite le De Profondis. À son tour, la dernière, tête nue, elle gravit avec fermeté, les marches de l'échafaud, manifeste un dernier geste de pudeur en demandant qu'on la couvre de son fichu, avant de basculer sur la guillotine.

Toutes les relations et les Mémoires de ce temps s'accordent à dire qu'à l'instant où elle reçut le coup fatal, une odeur de rose se répandit sur toute la place Louis XV (Place de la Révolution). Son corps fut inhumé dans une fosse commune au cimetière des Irancy. Cette fosse a disparu. Son corps n'a pu être retrouvé et identifié »

Source:

Confrérie royale

Les deux Coeurs unis de Jésus et Marie : ex-voto en vermeil envoyé à la cathédrale de Chartres par Madame Elisabeth en 1791 pour demander à Notre-Dame la conservation de la foi catholique en France

Madame Elisabeth adressa en 1791 un ex-voto en vermeil des deux Coeurs unis de Jésus et Marie à la cathédrale de Chartres pour demander à Notre-Dame la conservation de la foi catholique en France. Cet ex-voto représentant les deux Coeurs unis, dans l'esprit de la dévotion aux deux Coeurs unis de saint Jean Eudes, est conservé parmi les Trésors de la cathédrale de Chartres.

Cet ex-voto, à haute valeur spirituelle et historique, contenait deux billets manuscrits de prière afin que la France conserve toujours la foi catholique ; ces billets ont malheureusement disparu. L'ex-voto lui-même avait été expédié à Paris au temps de la Terreur pour y être fondu ; il a miraculeusement échappé à cette fatale destruction pour se retrouver à nouveau, depuis 1820, à la cathédrale de Chartres.

